

Axe 1 : Promouvoir l'accueil de la personne en situation de handicap dans le milieu sportif.

- Elaborer un état des lieux (clubs sportifs, structures médico-sociales) ;
- Vérifier l'opérationnalité de l'offre ;
- Inciter le partenariat, produire la mixité « valides/handicapés » ;
- Développer une culture commune de la thématique « sport et handicap auprès des professionnels du sport et du handicap » (formation) ;
- Création de sections « Sport Adapté » ou « Handisport » au sein des clubs « valides » ;
- Création d'associations Sport Adapté et Handisport ;
- Favoriser l'accueil de la personne en situation de handicap au sein d'un club « valide » ;
- Permettre l'accessibilité des lieux de pratique et des moyens d'y accéder ;
- Elaborer un répertoire départemental des associations sportives susceptibles d'accueillir des personnes en situation de handicap.